

Envoi par courriel et télécopie (514) 658-0937, sjeanyelle@enerfin.es

Québec, le 3 février 2010

Monsieur Simon Jean-Yelle
Chargé de projet
Éoliennes de L'Érable inc.
2075, rue University, Bureau 10 15
Montréal (Québec) H3A 2LI

Objet : Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable
Question n° 61

Monsieur,

En référence au dossier à l'étude, la commission d'enquête chargée de l'examen du projet vous soumet la question suivante.

Question 61

Les propriétaires fonciers qui auraient une éolienne sur leur terrain recevraient le plus élevé de deux montants.

A) Cette somme pourrait être 2 % des revenus annuels du parc ce qui, selon les chiffres présentés à la première partie de l'audience publique, équivaldrait à 9 000 \$ par MW, soit 18 000 \$ par éolienne (DA1, p. 16). Selon le calcul de la commission, réalisé à partir du revenu brut moyen attendu par le promoteur de 37,533 millions de dollars, ce 2 % totaliserait 750 660 \$, soit 15 013 \$ par éolienne (DQ1.2, p. 2).

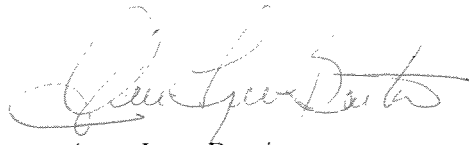
Qu'est-ce qui explique la différence entre le montant de 15 013 \$ basé sur les revenus attendus et le montant de 18 000 \$ présenté en première partie d'audience publique ?

...2

B) Le minimum que le promoteur verserait aux propriétaires concernés serait de 8 000 \$ par éolienne, pour un total de 400 000 \$ (M. Simon Jean-Yelle, DT1, p. 24 et 25).

Veillez confirmer que ce montant de 8 000 \$ est bien pour chacune des éoliennes ?

Nous vous remercions de votre diligence et de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agr er, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secr tariat de la commission